



CURSUS

Préparation au concours Masseur-kinésithérapeute et orthophoniste

L'accès à cette préparation ne nécessite pas de **test d'orientation** préalable.

Epreuves d'admissibilité	Apprendre en autonomie <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Présentiel : 6 h / 1 jour Distanciel : 3 h / 0,5 jour
Apport de connaissances	Culture territoriale Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 27 h / 4,5 jours
Epreuves d'admission pour les admissibles	Entretien avec le jury <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 3 h / 0,5 jour

Pour connaître la programmation annuelle des préparations, consultez la rubrique Préparations des concours et examens du site de la délégation.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.

L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que vous devez réaliser vous-même auprès du centre de gestion organisateur via le site <https://www.concours-territorial.fr/>.